



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Association loi 1901 de vigilance environnementale créée en 1988, agréée pour la protection de l'environnement par le préfet de l'Aude au titre des articles L.141.1 et suivants et R.141.2 à R.141.20 c.ENV., et habilitée par le préfet de l'Aude à prendre part au débat sur l'environnement au titre des articles L.141.1 à L.141.3 et R.141.21 à R.141.26 ENV.

LES NEWS DU MOIS : Octobre 2025

Ce nouveau bulletin permettra de mieux faire connaître les activités conduites par nos membres.

Pour lire les News du mois précédent : [Les-news-de-septembre.pdf](#)

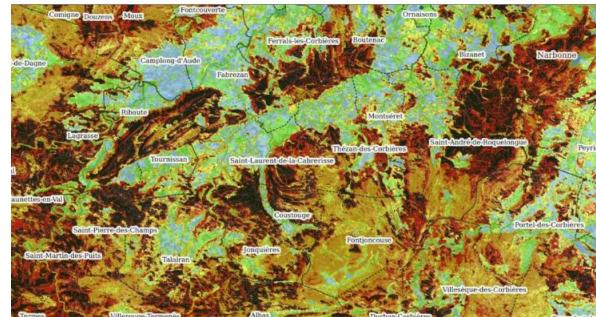
Publications Facebook :

6 octobre. La protection des milieux naturels contre les méga-projets photovoltaïques progresse. La dernière réunion de la CDPENAF (Commission Départementale de Protection des Espace Naturels, Agricoles et forestiers) a entériné le 2 octobre la proposition Eccla + LPO + Confédération Paysanne de rajouter les zones soumises à un risque fort de feux de forêt aux zones naturelles déjà identifiées comme non propices au développement des installations photovoltaïques.

Pour être plus précis nous dirons que le Document-Cadre élaboré par la Chambre d'Agriculture de l'Aude à la demande de l'Etat pour identifier les surfaces agricoles, naturelles et forestières susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques au sol va devoir être modifié. Il devra tenir compte du risque d'incendie éclos à l'intérieur d'un parc PV (en raison d'une défaillance électrique par exemple) qui se propagerait alentours.

9 octobre. Premiers résultats de l'Observatoire audois ENR/Biodiversité. Les résultats de la première année de cet Observatoire, initié par Eccla et le Syaden, avec le concours de la DDTM, de la DREAL, des 2 PNRs, de la LPO, de l'ADEME, de l'Office français de la biodiversité, notamment, ont été présentés en visio aujourd'hui. Cet observatoire, qui est une déclinaison de l'Observatoire National, doit permettre de mieux connaître l'impact des installations énergétiques (éoliennes et solaires) sur la biodiversité et

La nouvelle donnée qui doit être prise en compte est la « carte de l'aléa incendie de végétation » élaborée par la DDTM, le SDIS, l'INRAE et l'ONF (classes fort, très fort, exceptionnel), voir ci-dessous.



Rappelons que Eccla est totalement favorable au photovoltaïque dans les zones commerciales et industrielles et beaucoup plus réservé dans les zones naturelles, agricoles et forestières où nous tentons de faire accepter le principe d'une taille et d'une densité raisonnables.

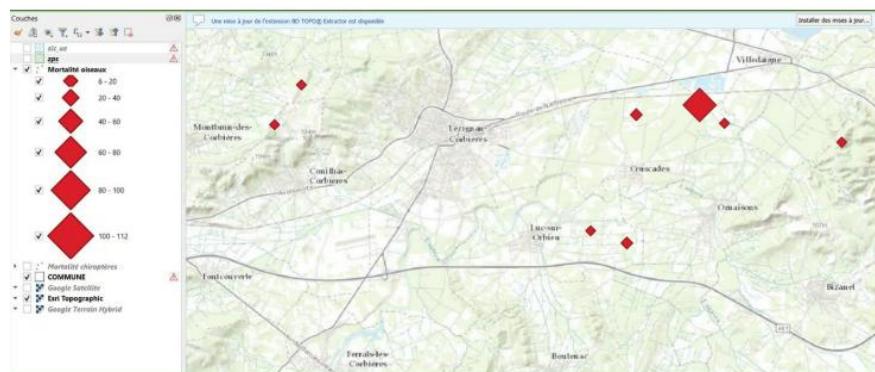
d'identifier les moyens de les atténuer quand il est négatif. En effet, notre département bénéficie à la fois d'une très grande biodiversité et d'un nombre important d'installations ENR, ce qui engendre des questionnements, des craintes et des rejets.

Les conclusions de cette première phase sont que les protocoles de suivi de l'impact des installations éoliennes sont très hétérogènes dans les méthodologies, les rythmes de suivi, les modalités de comptages des cadavres d'oiseaux

ou de chauve-souris et les modèles d'évaluation de la mortalité réelle. Par chance la science avance et une nouvelle méthodologie, en phase de généralisation, rendra les observations plus fiables et plus facilement comparables. Concernant l'impact des installations photovoltaïques, l'étude conclut que la méthodologie de suivi est très insuffisante car

elle ne s'intéresse pas à la microfaune du sol, aux effets thermiques latéraux et verticaux, aux risques d'incendie de forêt générés par les parcs au sol.

Ci-dessous: carte de la mortalité réelle estimée maximale des oiseaux par parc dans le complexe éolien lézignanais.



12 octobre. Le collectif Tiers-Lieu Paysan de Beauregard accomplit un fantastique travail. Cette structure bénévole, qui a élu domicile au domaine viticole de Beauregard, à Bizanet, est sur tous les fronts depuis les grands feux du mois d'août.

Le TLP déploie ses ressources solidaires pour venir en aide aux victimes agricoles des incendies et proposer des solutions basées sur l'entraide pour nettoyer les parcelles brûlées, replanter ou semer selon les cas. Chacun peut aider et/ou recevoir.

Une attention toute particulière est accordée par le TLP à la promotion de l'élevage ovin/caprin dans les Corbières, seule pratique à même de prévenir les incendies en contenant la

prolifération des broussailles. Eccla a signé la tribune du TLP en faveur de l'élevage extensif.



28 octobre. Sauvons les arbres...et le climat ! L'association Sauvons les Arbres, de Lézignan, qui s'est battue contre la destruction suspecte de plusieurs platanes au centre-ville par la mairie, ne baisse pas les bras. Elle organise le vendredi 31 octobre prochain une conférence sur le changement climatique présentée par Stéphane Thomas, ingénieur climatologue.



29 octobre. Carcassonne/Salvaza : le projet d'entrepôts chimiques sur la sellette. Le dernier CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) a examiné à nouveau le projet d'aménagement d'une zone logistique dans la ZAE « Lannolier ».

Ce projet, porté par la SAS aménagement Regal Carcassonne, un promoteur immobilier spécialisé dans les implantations industrielles, est contesté par de nombreuses organisations locales, notamment le collectif LBS qui comprend la Confédération Paysanne, Eccla, la CGT... car il prévoit de transformer des terres agricoles en bio en entrepôts stockant des produits chimiques dangereux.

Au niveau juridique la situation est assez complexe : la commune de Carcassonne a refusé le permis d'aménager alors que la préfecture a accordé l'autorisation environnementale, les 2 décisions étant contestées au tribunal administratif.

Il s'agit d'un « entrepôt gris », c'est-à-dire qu'on ne sait pas encore qui l'exploitera et quels seront les produits qui y seront stockés. A priori, il relèvera de la nomenclature ICPE mais ne sera pas classé SEVESO, même s'il se peut qu'à l'occasion l'ensemble des produits présents aboutira au dépassement des seuils SEVESO. Des inspecteurs de l'environnement seront chargés de vérifier régulièrement les stocks de matières dangereuses.

Comme bien souvent, les impacts sur l'environnement ont été minorés dans les études préalables.

Rappelons que si ce projet se réalise, on attend 700 poids lourds et 1380 voitures par jour dans le quartier. Paradoxalement on ne sait pas combien de salariés seront embauchés.



COMMUNIQUE DE PRESSE DU COLLECTIF LAISSE BETON SALVAZA

Le Collectif LBS dépose un recours contre l'autorisation environnementale loi sur l'eau, délivré par la Préfecture

30 octobre. Les aires agricoles de résilience climatique (AARC) : les expérimentations débutent dans l'Aude. Les AARC font partie du dispositif expérimental déployé par le Plan pour l'Agriculture Méditerranéenne (PAM), concocté à Paris et Bruxelles pour venir en aide aux départements du Midi. 28 projets ont été sélectionnés en Occitanie. Voici ceux qui nous semblent les plus prometteurs pour l'Aude :

- Agro-pastoralisme et changement climatique dans l'Aude : vers des solutions d'avenir, porté par Biocivam de l'Aude ;
- Résilience de l'est viticole audois face au changement climatique, porté par Chambre d'Agriculture Départementale de l'Aude ;
- Création d'une filière pistache Corbières Fenouillèdes Roussillon porté par Avenir productions agricoles résilientes méditerranéennes ;
- Verger pilote démonstrateur de caroubier bio, porté par Association Caroube Occitane ;

• Structuration d'une filière chanvre locale : un géotextile biosourcé, biodégradable, porté par la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

Certains agriculteurs n'ont pas attendus les AARC. Ainsi, le journal l'Indépendant cite, dans son édition d'hier le cas du Château de Roquenégade, dans le Val de Dagne, qui s'est lancé il y a peu dans la culture du pistachier, une culture que les gestionnaires du domaine intègrent dans leur processus de polyculture-élevage

(photo l'Indépendant)



Bulletins d'information :

Un nouveau bulletin d'information, rédigé par notre référent viticulture (Jean-Louis Escudier) a été édité en octobre.

Bulletin d'information octobre 2025

**Vignes, vignes résistantes aux maladies fongiques, pesticides, ZNT,
PestiRiv et défis environnementaux.**

Quand la Science Alerte et Solutionne !

A télécharger sur notre site web : <https://www.eccla-asso.fr/wp-content/uploads/2025/11/ECCLA-Bul-N°8.docx>

Réunions statutaires :

- CDPENAF, présentation du document-cadre, le 2
- Bureau FNE-OcMed le 7
- Réunion CLE du SAGE du Fresquel le 8
- CDPENAF le 9
- Conférence « cépages hybrides » le 9
- Bureau d'ECCLA le 13
- Réunion SYADEN (Observatoire EnR/Biodiv) le 13
- Réunion CSPRN le 14
- Copil Sentinelles le 14
- Réunion SYADEN + étudiants (Observatoire) le 17
- Enquête publique RTE/Tournissan le 21
- Réunion groupe mobilités LGV le 21
- Réunion SAGE basse vallée de l'Aude le 23
- Réunion SAGE du Fresquel (commission RE) le 28/10

Evènements :

- Soirée COPAREC à Montredon le 10

Dossiers actifs :

- Préparation du Forum ECCLA sur l'après-feux (avril 2026 ?) ;
- Préparation des prochains Bulletins d'Information :
 - Climatologie de l'Aude ;
 - Premiers résultats de l'Observatoire EnR/Biodiv de l'Aude ;
- Préparation de l'année 2 de l'Observatoire EnR/Biodiv ;
- Participation aux enquêtes publiques et consultations :
 - Analyse des documents relatifs à la révision de la Charte du PNR de la Narbonnaise
 - Analyse des documents mis en ligne sur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Lézignanais.